

Règlement graphique

PLAN 2
PLAN DES
RISQUES

MANNEVILLETTE



Article L151-9 du Code de l'urbanisme

DÉLIMITATION DES ZONES URBAINES, À URBANISER, AGRICOLES ET NATURELLES

ZONES URBAINES (U)	ZONES À URBANISER (AU)	
☐ UA – Zone urbaine de centralité	☐ AUB – Zone à urbaniser de forte densité	
☐ UB – Zone urbaine de forte densité	☐ AUC – Zone à urbaniser de moyenne densité	
☐ UC – Zone urbaine de moyenne densité	☐ AUD – Zone à urbaniser de moyenne densité à dominante résidentielle	
☐ UCO – Zone urbaine de la Costière du Havre	☐ AUE – Zone à urbaniser de faible densité / hameau	
☐ UD – Zone urbaine de moyenne densité à dominante résidentielle	☐ AUG – Zone à urbaniser d'équipement	
☐ UE – Zone urbaine d'équipement touristique de faible densité / hameau	☐ AUT – Zone à urbaniser d'équipement touristique	
☐ UF – Zone urbaine d'équipement ferroviaire	☐ AUJ – Zone à urbaniser d'activité économique	
☐ UG – Zone urbaine d'équipement	☐ ZAU – Zone à urbaniser à long terme	
☐ UI – Zone urbaine d'activité industrielle et portuaire		
☐ UJ – Zone urbaine de jardins familiaux	<th>ZONES AGRICOLES (A)</th>	ZONES AGRICOLES (A)
☐ UL – Zone urbaine littorale	☐ A – Zone agricole stricte	
☐ UP – Zone urbaine d'équipement pénitentiaire	☐ AR – Zone agricole des espaces remarquables du littoral	
☐ US – Zone urbaine d'équipement de santé	☐ Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)*	
☐ UT – Zone urbaine d'équipement touristique		
☐ UY – Zone urbaine d'activité économique	<th>ZONES NATURELLES (N)</th>	ZONES NATURELLES (N)
☐ UZ – Zone urbaine sans règlement	☐ N – Zone naturelle stricte	
	☐ NA – Zone naturelle aménagée	
	☐ NC – Zone naturelle de carrière	
	☐ NR – Zone naturelle des espaces remarquables du littoral	
	☐ NMR – Zone naturelle des espaces remarquables maritimes	
	☐ Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)**	

STECAL EN ZONE AGRICOLE (/ Ah (habitation) / Ag (équipement) / Aj (jardins familiaux) / As (santé) / At (tourisme) / Ay (activité économique) – STECAL EN ZONE NATURELLE (/ Nc (camping) / Nni (hébergement inséable) / Ng (équipement N) (jardins familiaux) / Ni (loisir / sport) / No (santé) / Nt (tourisme) / Ny (activité économique))

RISQUES NATURELS	RISQUES LIÉS AUX EFFONDEMENTS	
☐ PPRI DE LA LÉZARDE	☐ Cavité souterraine*	
☐ Débordement de cours d'eau	☐ Éboulement de falaise	
☐ Ruissellement	☐ Recul du trait de côte	
☐ Remontée de nappe		
☐ Zone d'érosion		
	<th>RISQUE LIÉ AU RUISSellement (HORS PPRI)</th>	RISQUE LIÉ AU RUISSellement (HORS PPRI)
	☐ Ruissellement	
	<th>PORTÉ À CONNAISSANCE DE LA COMMUNE D'ÉTRETAT</th>	PORTÉ À CONNAISSANCE DE LA COMMUNE D'ÉTRETAT
	☐ Au moins 0,5 m	
	☐ Inférieur à 0,5 m	
	☐ Zone de danger	

Les dispositions réglementaires et les zonages des PPRI, PPRN et PPRL sont disponibles en annexe du PLUI.
* Des ouvrages entre le front cadastre et certains indices de cavités souterraines identifiés peuvent exister. Il est recommandé de consulter les fiches descriptives des indices de cavité pour plus d'informations.

RISQUES TECHNOLOGIQUES	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	
☐ PPRT DE LA ZONE INDUSTRIAL-PORTUAIRE ET DE LA CIM D'ANTIFER	☐ Zels – Zone des effets létaux significatifs	
☐ Zone industrial-portuaire	☐ Zels – Zone des effets létaux significatifs (D)	
☐ CIM d'Antifer	☐ Zpel – Zone des premiers effets létaux	
	<th>TERMINAUX DE L'EUROPE ET DE L'ATLANTIQUE</th>	TERMINAUX DE L'EUROPE ET DE L'ATLANTIQUE
	☐ Zels – Zone des effets létaux significatifs (A/B/C)	
	☐ Zels – Zone des effets létaux significatifs (D)	
	☐ Effets létaux significatifs (E)	
	☐ Premiers effets létaux (D)	
	☐ Zpel – Zone des premiers effets létaux (E)	
	☐ Effets pyrotechniques (Z1)	
	☐ Effets pyrotechniques (Z2)	
	☐ Effets pyrotechniques (Z3)	
	☐ Effets pyrotechniques (Z4)	
	☐ Effets pyrotechniques (Z5)	

COPIE SOUMISES À AUTORISATION

Zels – Zone des effets létaux significatifs (A/B/C/D)

Zels – Zone des effets létaux significatifs (E)

Zpel – Zone des premiers effets létaux (A/B/C/D)

Zpel – Zone des premiers effets létaux (E)

Zel – Zone des effets irréversibles (A/B/C/D)

Zel – Zone des effets irréversibles (E)

SICRE Océane

Zpel – Zone des premiers effets létaux (A/B/C/D)

Zel – Zone des effets irréversibles (A/B/C/D)

ZF – Zone forfaitaire (A/B/C/D)